



La CONFEMEN au Quotidien

Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage
éd. resp. : Secrétariat Technique Permanent, immeuble Kébé Extension, B.P. 3220 - Dakar / Sénégal

Bimestriel - n°48 - août/septembre 2001

Sommaire

Nouvelles de la CONFEMEN

p. 2

- ▶ Pensent-ils différemment. "La voix des pauvres" à travers les enquêtes statistiques p. 4

Nouvelles de nos pays membres

- ▶ Congo p. 7
- ▶ Djibouti p. 7
- ▶ France p. 9
- ▶ Guinée p. 10
- ▶ Mali p. 11
- ▶ Sénégal p. 12

Infos services

p. 13

Lu pour vous

p. 14

Agenda

p. 15

Bibliographie

p. 16

ISSN 0850-2471

Rédaction et mise en page :
Centre d'Information et
de Documentation

Téléphone : (221) 821 60 22

Télécopie : (221) 821 32 26

Courrier électronique :
confemen@sentoo.sn

Site WEB :
<http://www.confemen.org>

Abonnement annuel :

4.000 FCFA (frais de port inclus)

Editorial

Demain ou presque devait s'ouvrir le Sommet de Beyrouth. La thématique de ce 9^e Sommet de la Francophonie, dialogue des cultures, est plus que porteuse. Elle se révèle indispensable dans la situation mondiale actuelle. Ce Sommet est reporté pour des raisons d'incompatibilité de calendrier avec d'autres réunions.

Nous espérons, nous plaidons, pour que ce dialogue des cultures puisse intervenir au plus tôt. Deux raisons à ce plaidoyer CONFEMEN :

- ▶ le monde dual, dans lequel nous vivons, ne restera viable à long terme que si s'instaure ce dialogue entre les cultures qui permet d'abattre les barrières et les préjugés;
- ▶ il ne sert à rien de construire une école ouverte, creuset de démocratie et de tolérance, si la société elle-même ne porte pas ces valeurs.

Il me paraît que l'espace francophone, du fait de la diversité des Etats qui le composent, est particulièrement propice à ce type de débat et que, sous l'impulsion des événements récents, il pourrait se révéler porteur de solutions novatrices à cette crise mondiale.

L'éducation, pour sa part, est un partenaire incontournable pour que s'instaure de façon durable ce "dialogue des cultures" que la Francophonie veut promouvoir. En effet, la scolarisation et l'alphabetisation représentent des moyens indispensables pour accéder à l'étendue de sa propre culture, pour s'ouvrir à l'universel comme pour dialoguer avec les autres au moyen d'outils communs.

A cet égard, le monde de l'éducation dispose d'outils précieux :

- ▶ des politiques éducatives visant à développer l'utilisation des langues nationales dans les premières années d'apprentissage et l'amélioration, en parallèle, de la qualité de la langue française qui fédère la communauté francophone ;
- ▶ la mise en place de curricula qui réservent une place de choix à l'éducation interculturelle.

Mais le dialogue ne suffit pas, il faut également oeuvrer à réduire les écarts entre personnes, entre nations, attaquer de front la pauvreté qui exclut de fait une partie de la population mondiale. Dans ce cadre, le récent forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000) a mis en évidence l'ampleur de la sous-scolarisation dans le monde, et en particulier dans les pays francophones du Sud. Or, il est prouvé que l'amélioration de l'offre d'éducation est un élément incontournable dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

L'atteinte des objectifs d'Éducation pour tous appelle en conséquence un engagement ferme de nos chefs d'Etat et de gouvernement et un soutien accru de la coopération multilatérale francophone. Notre avenir, l'avenir de nos enfants et la crédibilité de la Francophonie en dépendent.

Bougouma NGOM

Secrétaire Général



Comme présenté dans un numéro précédent de La CONFEMEN au Quotidien (n° 45, p. 8), les débats de la 46^e CIE étaient structurés autour de deux thèmes et de six ateliers et avaient pour objectif de cibler les problèmes et de dégager des perspectives de solutions en vue d'améliorer la qualité de l'éducation pour apprendre à vivre ensemble. L'essentiel de ces débats est repris dans les conclusions qui vous sont présentées ici.

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION

DÉFIS

L'un des défis majeurs posés aux systèmes éducatifs reste celui d'assurer et de respecter le droit à l'éducation pour tous. Mais la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous va au-delà de l'effort de scolarisation universelle. En effet, dans le contexte de chaque pays, les objectifs complémentaires que constituent la recherche de cohésion sociale, la lutte contre les inégalités, le respect de la diversité culturelle et l'accès à la société du savoir, ne pourront être atteints que par des politiques focalisées sur l'amélioration de la qualité de l'éducation.

POLITIQUES ET PRATIQUES ÉDUCATIVES

Partout dans le monde se manifeste la volonté de nombre de gouvernements et d'enseignants d'adapter les contenus, les structures et les méthodes d'éducation aux défis évoqués ci-dessus.

Les expériences nationales soulignent la nécessité de considérer les réformes comme des processus plutôt que comme des produits. Elles montrent également que la manière dont elles sont mises en oeuvre, soit la mobilisation de tous les acteurs, est aussi importante que le contenu.

Un consensus existe au sein de la communauté internationale éducative quant aux lignes d'action susceptibles de promouvoir la capacité et la volonté de vivre ensemble.

PROPOSITIONS D'ACTION

Les pratiques didactiques et pédagogiques relatives au "vivre ensemble" devraient être plus largement diffusées et exploitées afin de renforcer les capacités endogènes des pays.

Un effort important de formation au dialogue politique s'avère indispensable pour atteindre l'objectif majeur d'amélioration de la qualité de l'éducation pour tous.

Les processus de réformes devraient être poursuivis ou entrepris dans les domaines des contenus, des méthodes, des enseignants, de la vie quotidienne dans les établissements scolaires et de la recherche en éducation.

Contenus

- Adapter les curricula et mettre à jour les contenus, de manière à tenir compte:

- ▶ des changements économiques et sociaux engendrés en particulier par la mondialisation, les migrations et la diversité culturelle;
- ▶ de la dimension éthique des évolutions scientifiques et technologiques;
- ▶ de l'importance croissante de la communication, de l'expression, de la capacité d'écoute et de dialogue, tout d'abord dans la langue maternelle, puis dans la langue officielle du pays ainsi que dans une ou plusieurs langues étrangères;
- ▶ de l'apport positif que peut apporter l'intégration des technologies dans les processus d'apprentissage.

- Développer non seulement des approches -disciplinaires mais aussi interdisciplinaires- et des compétences.

- Encourager et accompagner les innovations.

- Chercher, dans le développement des curricula, à assurer leur pertinence à la fois sur les plans local, national et international.

Méthodes

- Privilégier les méthodes actives d'apprentissage et le travail en équipe.

- Favoriser un développement complet et équilibré de la personnalité préparant l'individu à la pratique d'une citoyenneté active et ouverte sur le monde.

Enseignants

- Faciliter une réelle participation des enseignants à la prise de décision au sein de l'établissement à travers la formation et d'autres moyens.

- Améliorer la formation des enseignants afin qu'ils puissent développer chez les élèves des comportements orientés vers des valeurs de solidarité et de tolérance, de manière à les préparer à prévenir et à résoudre pacifiquement les conflits ainsi qu'à respecter la diversité culturelle.

- Faire évoluer la relation entre enseignant et élève, compte tenu de l'évolution de la société.

- Améliorer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la formation des enseignants et dans la pratique de la classe.

Vie quotidienne dans les établissements scolaires

- Créer à l'école un climat de tolérance et de respect favorisant le développement d'une culture démocratique.

- Offrir un mode de fonctionnement de l'école qui stimule la participation des élèves à la prise de décision.

- Proposer une définition partagée des projets et des activités d'apprentissage.

Recherche en éducation

- Développer des recherches qui clarifient le concept d'Apprendre à vivre ensemble et ses répercussions sur les politiques et les pratiques éducatives.

- Promouvoir les recherches sur l'évolution des contenus et les méthodologies relatives à Apprendre à vivre ensemble.

- Stimuler la réalisation d'études comparatives à mettre en oeuvre dans un cadre sous-régional, régional et trans-régional.

L'atteinte de l'objectif d'Apprendre à vivre ensemble exige l'engagement non

seulement de l'école mais aussi celui de tous les acteurs concernés. Elle implique donc la mise en place ou le renforcement de véritables partenariats avec l'ensemble de la société. Les partenariats sont également nécessaires pour élargir l'accès aux technologies de l'information et de la communication et assurer leur utilisation efficace.

Apprendre à vivre ensemble requiert enfin des politiques de développement de l'apprentissage tout au long de la vie qui commence dès la petite enfance.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le développement des activités de la coopération internationale en faveur de l'amélioration de la qualité de l'éducation pour tous pour Apprendre à vivre ensemble devrait s'articuler autour de six axes principaux :

- ▶ renforcement du Bureau International d'Éducation (BIE) en tant qu'observatoire des tendances ainsi que de son rôle dans le développement de bases de données et de systèmes d'information facilement accessibles;
- ▶ collecte des résultats de la recherche en éducation sur l'évolution des contenus, la promotion d'études comparatives aux niveaux sous-régional et régional et leur diffusion dans le cadre international;
- ▶ création de réseaux de coopération au niveau international, régional et sous-régional permettant l'échange d'expériences et la réalisation de projets communs afin de renforcer les capacités endogènes;
- ▶ formation au dialogue politique pour les décideurs des systèmes éducatifs, favorisant la définition d'objectifs convergents, la recherche de consensus et la mobilisation des acteurs;
- ▶ renouvellement des modalités d'assistance technique fournies par les agences de coopération bi-ou multilatérales, afin de mieux prendre en compte non seulement la dimension Nord-Sud mais également Sud-Sud;
- ▶ renforcement des partenariats entre l'UNESCO et les autres organisations intergouvernementales concernées.

Deuxième réunion du Groupe de travail sur l'Éducation pour tous (UNESCO - Paris 10 au 12 septembre 2001)

Le groupe de travail est un organe consultatif informel qui réunit une quarantaine de représentants de pays, des organisations régionales, des agences bilatérales et multilatérales, des organisations de la société civile, de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), de la Commission Européenne et du G8.

Les rencontres ont pour objectif la formulation de recommandations d'actions visant à concrétiser le mouvement EPT.

Une première réunion, intervenue en novembre 2000, peu après le forum mondial EPT 2000, avait proposé de focaliser les actions sur cinq domaines.

1. PRÉPARATION DES PLANS NATIONAUX D'ÉDUCATION POUR TOUS

- ▶ constitution d'une petite équipe virtuelle afin de rendre les principes directeurs davantage opérationnels ;
- ▶ constitution d'un sous-groupe virtuel chargé d'examiner la manière dont on peut intégrer l'EPT dans des cadres de développement plus large et assurer une plus grande cohérence dans les partenariats internationaux;
- ▶ création d'un petit groupe chargé de définir des critères pour déterminer les pays cibles ou éligibles.

2. RÔLE DE L'UNESCO DANS LE SUIVI DE L'ÉDUCATION POUR TOUS

- ▶ création d'un site Web et/ou d'une liste de distribution Internet sur les plans nationaux et les processus de planification;
- ▶ participation en tant que facilitateur à la préparation de plans réellement participatifs et intégrés.

3. RÔLE DES ONG

- ▶ mise en place par l'UNESCO de mécanismes de formation ou d'évaluation visant à faciliter la participation des ONG et leur contribution effective aux niveaux international et régional.

4. FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION POUR TOUS

- ▶ constitution d'une équipe spéciale, incluant toutes les instances importan-

tes pour travailler sur les questions de financement.

5. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

- ▶ utilisation par l'UNESCO des TIC pour informer des progrès de l'EPT et des bonnes pratiques ainsi que comme moyen de réaliser les objectifs d'EPT.

La deuxième réunion, qui vient de se tenir, a décidé de la constitution d'une équipe spéciale réunissant des représentants des pays en développement, de l'UNESCO, d'autres agences multilatérales, des pays donateurs et de la société civile. Elle sera chargée de formuler une stratégie globale pour l'EPT en se penchant sur les questions qui suivent : relation entre la pratique et la recherche, incitation au dialogue entre les différents partenaires, place de l'éducation au sein des dialogues politiques, communication, actions de sensibilisation et de propagande, financement, renforcement des capacités.

Les participants recommandent en outre :

- ▶ l'établissement de plans directeurs détaillés pour la préparation des plans d'action et le lancement d'actions de communication visant à sensibiliser le public et la communauté des bailleurs;
- ▶ l'intégration des activités d'évaluation, d'estimation et de suivi aux plans nationaux;
- ▶ la création de mécanismes sous-régionaux chargés d'examiner et de proposer des modifications aux plans;
- ▶ un travail de persuasion auprès des bailleurs afin de dégager des fonds complémentaires;
- ▶ l'intégration des plans nationaux d'EPT aux plans existants et aux initiatives plus larges;
- ▶ l'association des enseignants, de la société civile et des ONG au processus.

Il a enfin été décidé de créer un fonds destiné à couvrir des besoins spécifiques et alimenté par un financement additionnel des donateurs, de lancer deux programmes phares visant les enseignants et l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux.

Pensent-ils différemment. La "voix des pauvres" à travers les enquêtes statistiques

✎ M. Razafindrakoto et F. Roubaud, Développement et insertion internationale (DIAL)

Les stratégies passées en termes de réduction de la pauvreté répondent-elles effectivement aux besoins des populations démunies ? L'analyse empirique d'une série d'enquêtes quantitatives auxquelles ont été greffés des modules prenant la forme de sondages d'opinion permet de prendre en compte le point de vue des plus démunis. Ces enquêtes ont été réalisées auprès de ménages malgaches entre 1995 et 2000.

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PAUVRETÉ

Les pauvres cumulent les handicaps en termes d'emploi, d'accès à l'éducation, à la santé, au logement, à l'équipement et à des biens mobiliers.

Ainsi, pour ce qui concerne l'emploi, le taux de chômage est plus important chez les plus démunis (voir tableau en bas de page). En outre, les emplois auxquels ils accèdent sont de faible qualité. Ils travaillent pour leur grande majorité dans l'informel et le sous-emploi (visible et invisible¹). Malgré les obstacles qu'ils rencontrent, les pauvres mobilisent tous les moyens pour accéder à un emploi. Ils mobilisent également proportionnellement plus la main-d'œuvre inactive présentant notamment le taux d'activité des enfants le plus élevé (21% des moins de 18 ans pour le premier quartile, 16% en moyenne pour les autres). Des enfants qui sont en outre relativement plus nombreux puisque la proportion des moins de 18 ans passe de 33% à 16,5% du quartile le plus riche au plus pauvre.

INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'ÉDUCATION

%	Quartiles de revenus par tête			
	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
Niveau d'éducation				
Taux net de scolarisation primaire	82,5	90,7	92,8	95,3
Nombre moyen d'années d'études réussies	5,1	6,5	7,9	10,2
Parle bien le français (15ans et+)	9,9	15,9	32,9	60,3
Ne parle pas du tout le français	40,5	25,1	18,3	9,1
Raisons de l'arrêt des études				
Financières	68,4	55,1	43,6	27,3
Préférence pour le travail ou l'apprentissage	10,6	17,4	29,5	38,4
Etudes achevées	0,4	0,8	1,4	11,8
Stratégies éducatives				
Eprouvent des difficultés à scolariser ses enfants	69,8	59,1	55,1	47,2
Des difficultés économiques conduisent à :				
-retarder la date d'entrée à l'école	31,9	21,6	14,4	8,6
-retrait précoce de l'école	43,3	35,9	28,9	13,7
-mise au travail concomitante	43,5	39,0	38,4	26,3
Discrimination filles/garçons				
Pensent que les filles doivent aller à l'école moins longtemps	16,5	13,8	8,7	6,9
Tx net de scol. 2d cycle (garçons)	27,5	31,5	38,2	60,1
Tx net de scol. 2d cycle (filles)	15,8	29,9	59,5	55,6

Ainsi que le montre le tableau ci-dessus, les pauvres cumulent de nombreux désavantages en matière de capital humain. Le nombre d'années réussies est en moyenne deux fois plus faible que dans le quartile le plus riche. Seuls 10% des démunis déclarent maîtriser la langue française, outil essentiel pour accéder à un emploi de qualité (60,3% chez les plus riches). Les difficultés économiques conduisent près de la moitié des chefs de ménage à retirer leurs enfants de l'école ou à les mettre au travail parallèlement à la poursuite des études.

La discrimination filles/garçons ne se marque pas en termes d'accès à la scolarisation primaire, mais les chefs de ménage du quartile le plus pauvre (16,5%, contre 6,9% chez les plus aisés) ont plus tendance à considérer que les filles doivent avoir une scolarité plus courte en invoquant leur rôle futur de femme au foyer. Concrétisation de cette opinion : dans le premier quartile, un écart important est constaté entre le taux net de scolarisation des garçons et des filles au second cycle du secondaire.

Les mêmes inégalités se reproduisent en matière d'accès à la santé. 27% des individus du quartile le plus pauvre optent pour l'automédication (contre 8% chez les plus riches). Le coût moyen des soins est invoqué comme raison première de la non consultation (31% contre 5% chez les plus riches). La plupart des biens physiques permettant d'accéder à un meilleur niveau de vie (eau, électricité, ...) sont hors de leur portée et leur concentration géographique accroît ce handicap, les quartiers plus salubres étant réservés à une population plus aisée. La plupart des pauvres sont issus de parents qui connaissaient déjà des conditions précaires et qui étaient

OPPORTUNITÉS EN TERMES D'EMPLOI

%	Quartiles de revenus par tête			
	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
Taux de chômage	8,0	4,9	3,9	2,5
Taux de sous-emploi visible	15,6	13,3	11,2	8,0
Taux de sous-emploi global	81,1	60,6	45,3	30,7
Aimerait obtenir un emploi dans une entreprise	41,7	34,9	24,9	20,9
Part de l'emploi informel	78,0	60,3	47,1	37,7
Raisons de l'inactivité				
Pensent ne pas pouvoir travailler sans qualification	37,1	51,9	47,1	47,9
Il n'existe pas d'emploi	6,8	2,8	2,3	1,8
Mode d'accès à l'emploi				
Auto-emploi	43,3	36,3	34,1	26,5
Relations personnelles	43,8	39,8	36,2	32,9

¹ Faible rémunération horaire

défavorisés en termes d'éducation (3,7 années d'études seulement, contre 6,6 pour les plus aisés) et d'emploi (5,5% seulement étaient des cadres et moins du quart travaillaient dans le secteur public, contre respectivement 27% et 40% pour la catégorie la plus nantie). En d'autres termes, la classe sociale d'origine influe de façon conséquente sur la trajectoire personnelle d'un individu et sur les opportunités auxquelles il a accès.

L'existence des services publics est censée remédier à cette situation inégalitaire. L'objectif est loin d'être atteint si l'on se réfère à la situation dans les domaines de l'éducation et de la santé. Si globalement les pauvres sont moins directement touchés par la corruption, ils sont par contre victimes du peu de considération que leur accorde l'administration, une administration qu'ils évitent. En effet, 55,9% d'entre eux déclarent devoir revenir trois fois ou plus pour obtenir satisfaction des fonctionnaires (contre 47% en moyenne) et 20% disent n'avoir pas de contact avec l'administration (contre 9,5% chez les plus riches).

Quant aux revenus des pauvres, ils sont non seulement bas mais aussi instables (62%, contre 42,9 chez les plus aisés), tout aussi instables que leurs conditions d'emploi. Leur sécurité sociale repose sur des réseaux de solidarité dont les ressources sont conditionnées par l'origine des adhérents. Signalons enfin que la pauvreté s'accompagne d'un climat de violences urbaines dont les pauvres sont eux-mêmes les victimes.

PARTICIPATION À LA SOCIÉTÉ

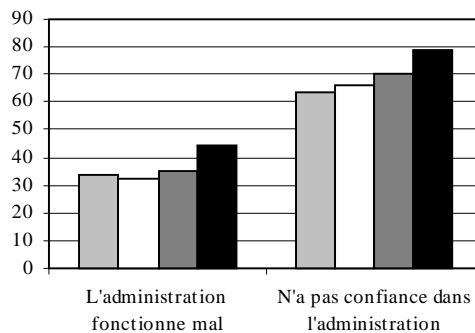
Le taux d'activité des plus démunis est d'un niveau équivalent à celui du reste de la population. Leur moindre implication dans le paiement des impôts est effective (46% pour le premier quartile, contre 67% pour le dernier). A part au niveau des associations de quartier, les démunis sont proportionnellement moins présents dans les associations que les plus aisés. Les pauvres malgaches affichent des niveaux de participation politique équivalents à ceux observés

pour l'ensemble des ménages. Les pauvres croient à l'utilité de leur participation et seule la contrainte économique les empêche d'être au courant des enjeux, de suivre notamment les nouvelles.

LE POINT DE VUE DES PAUVRES

Le jugement de la société sur son administration est sévère. Moins de 15% la jugent efficace, une petite moitié lui accorde le bénéfice du doute, tandis que 36% considèrent qu'elle est inefficace. Paradoxalement ce sont les plus démunis qui se montrent les plus indulgents envers l'administration (voir graphique ci-dessous).

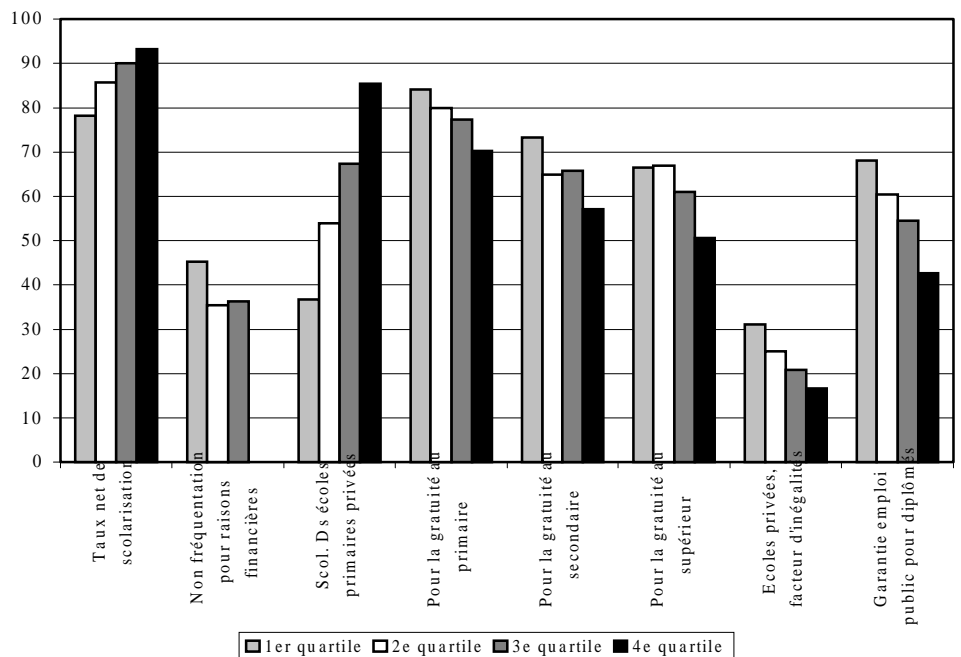
PAUVRETÉ ET RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE



■ 1er quartile □ 2e quartile ■ 3e quartile ■ 4e quartile

Il existe par contre un consensus toutes catégories sociales confondues sur les

PAUVRETÉ, ÉDUCATION ET POLITIQUE SCOLAIRE



■ 1er quartile □ 2e quartile ■ 3e quartile ■ 4e quartile

mesures qu'il conviendrait de prendre afin de rendre l'administration plus performante.

Dans le même ordre d'idées, ce sont les pauvres qui sont les plus réticents vis-à-vis de la politique de privatisation des entreprises publiques et qui s'expriment le plus fortement en faveur d'une politique de "préférence nationale" en matière de privatisation (60,4% dans le premier quartile contre 51,2% dans le quatrième) et d'accès à la terre (respectivement 48,8% et 37,1%).

Dans le domaine de l'éducation, les parents restent d'autant plus attachés au rôle de l'éducation et au système d'enseignement public qu'ils sont pauvres. Ils sont aussi plus souvent partisans d'une réorientation des dépenses d'éducation sur l'enseignement de base (voir graphique ci-dessous). Il voient dans la montée en puissance de l'offre privée d'éducation un facteur aggravant des inégalités et plaident plus que les autres pour la gratuité de l'école et la généralisation de l'école publique pour tous.

Globalement les pauvres marquent donc leur attachement au secteur public et leur réticence face à des réformes visant au désengagement de l'Etat. Dans la sphère économique, ils rejettent ainsi le libéralisme pour privilégier un interventionnisme visant à corriger les

dysfonctionnements et les injustices qu'ils imputent au marché.

Ce type d'opinion est souvent attribué à un atavisme culturel qui rendrait les pauvres moins sensibles aux libertés individuelles : liberté d'entreprendre, de choisir ses représentants ou liberté de mœurs. Les données d'enquête montrent qu'il n'en est rien. Les pauvres acceptent plus souvent que leurs enfants puissent changer de religion ou se marier en dehors de leur ethnie d'origine (respectivement 74,9% et 61,5% contre 65,9% et 51,1% dans le dernier quartile).

Généralement, rejet de l'économie de marché et de la démocratie électorale vont de pair. Ce n'est pas le cas ici, toutes les classes sociales s'accordent pour rejeter le retour à un parti unique et jugeaient en 1995 que la démocratie favorise le développement. L'année 1997 marque un recul très net de cet indicateur dans toutes les couches sociales, les citoyens portant un regard très sévère sur la pratique démocratique dans le pays : manque de transparence, vacuité des programmes, opportunisme des hommes politiques, clientélisme, corruption, ...

La prise de position des plus démunis en faveur d'une économie administrée s'explique par la manière dont les pauvres apprécient et subissent la conjoncture dans le contexte actuel de transition vers une économie plus libérale. En effet, globalement les avis défavorables sur la conjoncture nationale, s'ils restent prédominants, diminuent très nettement. Le sentiment de reprise économique est donc partagé par tous. Par contre, les pauvres se révèlent systématiquement plus pessimistes que les riches lorsqu'on les interroge sur l'évolution de leur niveau de vie. Ce pessimisme est justifié. En effet, en 1999, les pauvres ont moins bénéficié de la croissance que les riches.

Ainsi, la revendication de plus d'Etat émise par les plus démunis est fondée sur le constat objectif d'une conjoncture qui leur est globalement défavorable, une situation qu'ils ne sont pas en me-

sure de modifier à leur échelle dans un contexte purement libéral, sans l'aide des autorités publiques.

PENSEMENT-ILS DIFFÉREMMENT ?

Si les résultats qui viennent d'être exposés permettent de préciser les attentes particulières des populations les plus démunies, il faut néanmoins préciser que, dans ce cas précis, le clivage d'opinions entre riches et pauvres est relativement peu marqué. Ainsi, les moyens de réformer la fonction publique font l'objet d'un consensus. De même, le principe de gratuité et de recentrage des dépenses sociales est très largement partagé. Par contre, la politique de recouvrement des coûts pose clairement problème. Dans le domaine politique, remédier aux déficiences des intermédiaires démocratiques (partis, élus) serait un moyen efficace d'accroître la participation. La lutte contre la corruption, pointée comme le facteur principal de blocage du processus de développement, recueille les faveurs de 95% de l'échantillon. Enfin, tous reconnaissent également les inégalités entre riches et pauvres comme la principale source d'injustice.

CONCLUSIONS

De telles enquêtes permettent d'élaborer une série d'indicateurs liés aux pauvres et à la pauvreté. De l'avis des auteurs, elles conduisent également à s'interroger sur la pertinence de constituer un groupe de pauvres. Il apparaît en effet qu'il s'agit plus d'un assemblage hétérogène que d'un corps social à part entière, porteur d'une identité propre. Les pauvres sont donc peu susceptibles d'exercer une pression autonome et organisée pour défendre leurs intérêts communs. Leur faible cohésion affaiblit leur pouvoir de négociation sur la scène politique.

Par contre cette hétérogénéité permet de supposer que les politiques centrées sur la réduction de la pauvreté ne devraient pas rencontrer de fortes résistances. La spécificité du message délivré par ce groupe est une revendication en faveur d'un rôle accru de l'Etat répondant à un besoin fondamental de protection.

Décennie de l'alphabétisation : projet de plan d'action

 UNESCO 2001

L'UNESCO a tracé l'esquisse d'un plan d'action pour une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, décennie qui aurait dû être proclamée à la prochaine assemblée générale des Nations unies (reportée).

Au plan des stratégies, il s'agira de :

- ▶ définir au niveau national des plans nationaux d'alphabétisation intégrant les plans nationaux d'éducation pour tous en fonction des conditions, besoins et possibilités;
- ▶ renforcer, élargir ou réorienter les politiques, expériences et structures existantes;
- ▶ associer tout à la fois les secteurs, les institutions et les acteurs, l'alphabétisation allant au-delà du système scolaire formel ou non formel;
- ▶ mettre en oeuvre des mécanismes souples qui permettent d'intégrer les apports de la société civile et des expériences passées, de compenser les déséquilibres régionaux et sociaux;
- ▶ axer les actions sur la région et la communauté afin d'impliquer la totalité des acteurs compétents, de prendre en compte les besoins et spécificités locales, de mobiliser les ressources disponibles et d'agir en toute transparence.

Au plan national les partenaires essentiels seront les gouvernements et la société civile. Ils collaboreront à la planification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des activités d'alphabétisation dans le cadre plus large du dialogue instauré au sein du forum EPT.

Au niveau international, l'UNESCO et ses instituts, d'autres institutions du système des Nations Unies agiront conjointement pour renforcer les capacités nationales.

Au niveau régional et international, la coopération s'instaurera par le biais du dialogue entre les structures d'EPT et grâce à l'interaction continue entre professionnels des différentes instances.



Vos nouveaux interlocuteurs

Maurice

Monsieur Soopramanien Kandasamy PATHER, Correspondant national

Brèves - brèves - brèves

Caritas Djibouti travaille dans le domaine de l'alphabétisation des enfants et des femmes depuis six ans.

L'association cherche à élaborer un document de projet visant prioritairement l'alphabétisation des enfants. Ne disposant pas de personnel spécialisé, elle cherche à étayer son action sur des expériences similaires qui auraient été

mises en oeuvre dans d'autres pays.

Pourriez-vous les aider en transmettant au ...

PÈRE SANDRO DE PRETIS
CARITAS DJIBOUTI
B.P. 29 DJIBOUTI

... des documents de projet correspondant à cette demande ?

Congo

Compte rendu des journées de réflexion sur la politique du livre scolaire en République du Congo

Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et supérieur / AIF

La République du Congo bénéficie régulièrement de l'appui de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie à l'édition et à la distribution de manuels scolaires. Le Congo a notamment reçu une aide diversifiée à la publication et l'introduction de la collection harmonisée de manuels de mathématiques CONFEMEN destinés au cycle primaire (voir *CONFEMEN au Quotidien*, n° 20, p. 9 et 10, n° 15, p. 3 et 4).

Les deux journées de réflexion ont réuni des participants de tous les ministères impliqués dans la chaîne du livre, des professionnels des métiers du livres et les Associations de parents d'élèves. Il s'agissait de dégager les grandes orientations de la politique nationale du livre scolaire.

Le représentant de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) a présenté le bilan et les axes de la programmation future dans le domaine de l'édition scolaire et de jeunesse. Les trois intervenants suivants ont ensuite présenté la situation nationale.

Plusieurs faiblesses ont été relevées au niveau de l'édition, de la distribution et de la diffusion du livre. Ce constat a débouché sur une demande de réactivation de la chaîne de production. L'Agence s'est déclarée prête à s'engager dans cette voie.

Les participants ont souligné les difficultés rencontrées au niveau de la distribution et des modalités d'acquisition des manuels par les élèves. En réponse, le responsable de la distribution a précisé qu'il existe, à l'heure actuelle, 30 points de vente répartis dans tout le pays et que sa société vient de faire l'acquisition de moyens roulants qui devraient améliorer la distribution. Cette société a pour objectif la vente de manuels scolaires à des coûts socialement acceptables.

En conclusion de ces interventions et des débats qu'elles ont suscités, les participants émettent dix recommandations en direction des décideurs politiques.

RECOMMANDATIONS

1. mettre en place un Comité de Pilotage de la Commission Nationale du Livre Scolaire;
2. nommer le coordonnateur national et les membres de ce comité provisoire pour permettre à l'Agence d'avoir un interlocuteur;
3. inscrire le manuel scolaire dans les projets d'écoles;
4. faire appliquer le principe 1 élève 1 livre;
5. mener une campagne auprès des enseignants sur le rôle du livre dans l'acquisition du savoir;
6. organiser une opération Coup de poing livre scolaire en instituant des foires sur le matériel didactique;

7. oeuvrer pour que la durée des manuels scolaires soit d'un minimum de cinq ans, ce en adéquation avec les programmes scolaires en vigueur;
8. réactiver la chaîne de distribution du manuel;
9. exonérer et détaxer les intrants concourant à la fabrication de livres scolaires;
10. instituer une journée nationale du livre.

Djibouti

Loi d'orientation du système éducatif djiboutien

En suivi des Etats généraux de l'éducation, le Gouvernement a adopté en l'an 2000 une loi d'orientation de son système éducatif.

Le système se donne pour finalités de rendre les djiboutiens capables de contribuer au développement économique, social et culturel de leur pays. Il prépare l'enfant à être utile à la Nation en lui procurant des connaissances le rendant capable à la fin d'un cycle d'études de comprendre les réalités propres à son environnement social.

L'éducation doit être complète. Elle vise le développement de capacités intellectuelles, physiques et morales, l'amélioration

ration de la formation en vue d'une insertion sociale et professionnelle et le plein exercice de la citoyenneté.

En accord avec ces finalités, les contenus de l'éducation et de la formation doivent concourir à :

- ▶ dispenser une formation centrée sur les réalités objectives du milieu tout en tenant compte de l'évolution économique, technique, sociale et culturelle du monde ;
- ▶ valoriser l'enseignement scientifique et technologique ;
- ▶ donner une éducation à la santé et au bien-être familial;
- ▶ enseigner au citoyen les principes de la démocratie, le sens du patriotisme, de l'unité nationale, de l'unité africaine, de l'unité arabo-islamique et les valeurs de la civilisation universelle;
- ▶ développer en chaque individu l'esprit de solidarité, de justice, de tolérance et de paix;
- ▶ développer le sens de l'autonomie et de la responsabilité.

Les méthodes d'enseignement doivent, elles, dans leur conception et leur application, tendre à : privilégier l'esprit d'observation, d'analyse et de synthèse, créer et stimuler l'esprit de créativité, d'initiative et d'entreprise.

L'éducation est essentiellement dispensée de manière formelle mais d'autres modèles d'éducation (non formelle ou informelle) peuvent concourir à la réalisation des besoins éducatifs de la population.

L'enseignement fondamental a pour finalités de :

- ▶ satisfaire les besoins d'apprentissage fondamentaux;
- ▶ munir l'individu d'un maximum de connaissances, d'aptitudes et d'atti-

tudes lui permettant de comprendre son environnement et de poursuivre son éducation;

- ▶ valoriser les contenus éducatifs dont l'être humain a besoin pour développer toutes ses facultés, vivre et travailler dans la dignité, améliorer la qualité de son existence, prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre;
- ▶ dispenser une éducation aux valeurs sociales, morales, civiques, culturelles et religieuses.

Il est gratuit, essentiellement financé sur les ressources publiques et obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans.

La participation des bénéficiaires est admise dans le cadre des associations des parents d'élèves (APE) ou des initiatives communautaires. La contribution des APE s'effectue dans le cadre d'un Comité de Gestion de l'Etablissement réunissant parents d'élèves, enseignants et membres de la direction.

L'enseignement fondamental est organisé en enseignement de base et enseignement moyen selon le schéma qui figure en bas de page.

L'enseignement primaire, qui dispense les apprentissages de base, est garanti à tous. Le passage à l'intérieur de chaque cycle est automatique pour les enfants ayant suivi une scolarité annuelle correspondant à 75% du volume du temps de participation aux activités d'apprentissage. Le passage d'un cycle à l'autre est, lui, soumis à une évaluation en fin d'année scolaire. La fin du cycle primaire est sanctionnée par un Certificat de Fin d'Etudes de Base (CFEB). Le passage à l'enseignement moyen est

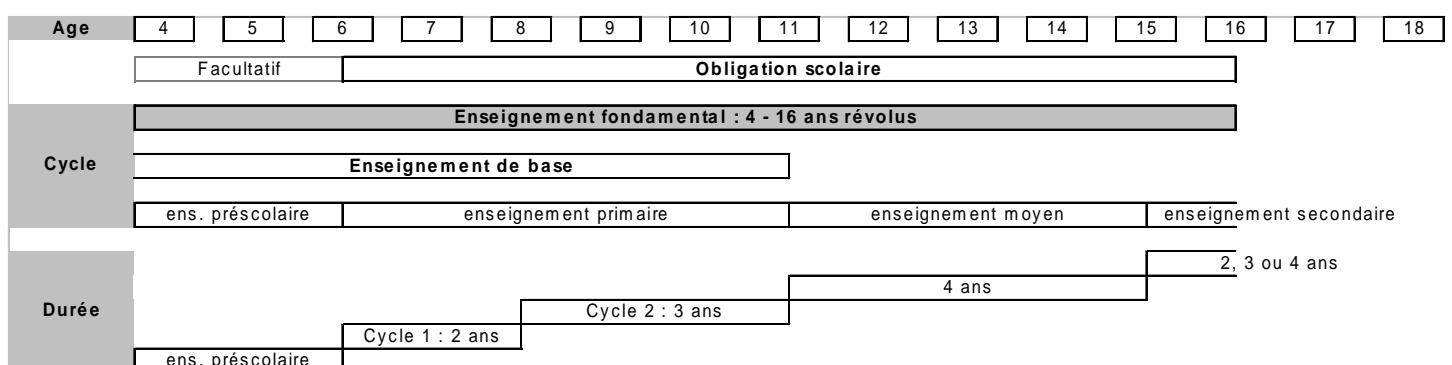
conditionné par la réussite à une session spécifique d'évaluation portant sur les apprentissages de base.

L'enseignement moyen comporte toutes les structures d'approfondissement des apprentissages généraux et professionnels. Il prépare ses sortants soit à l'enseignement secondaire général ou technique et professionnel, soit à la vie active. Il est dispensé dans des collèges d'enseignement moyen (filière générale, sanctionnée par le Brevet d'Enseignement Fondamental) et dans les centres d'apprentissage (filière professionnelle sanctionnée par le Certificat d'Apprentissage et de Perfectionnement).

L'enseignement secondaire est également organisé en filières générale, technique et professionnelle. Il est dispensé soit dans les lycées d'enseignement général, soit dans les lycées d'enseignement professionnel, soit dans les lycées d'enseignement technique. Il est ouvert aux titulaires du Brevet de l'Enseignement Fondamental, des tests d'admission spécifiques sont organisés pour les filières technique et professionnelle.

Ces différentes structures d'enseignement peuvent être organisées par le pouvoir public ou par des promoteurs privés (communautés, associations de parents d'élèves, personnes morales ou physiques privées). L'enseignement privé poursuit les mêmes finalités et objectifs que l'enseignement public. Il est placé sous le contrôle du Ministère de l'éducation nationale et bénéficie du soutien de l'Etat. L'ensemble du système est régulé au niveau national par un Comité supérieur de l'éducation (CSE), au niveau des districts par un Comité régional de l'éducation (CRE).

INTERPRÉTATION SCHÉMATIQUE DE LA LOI D'ORIENTATION



Le rapport est structuré en deux parties:

- ▶ l'une concerne les actions menées par la France en faveur de l'éducation pour tous;
- ▶ l'autre est consacrée aux actions de coopération et de solidarité internationales de la France qui s'inscrivent dans la ligne de la déclaration de Jomtien.

La France mène depuis de nombreuses années une politique d'éducation pour tous volontariste, inscrite dans le cadre d'un service public d'éducation. En 1997-98, seules quelques rares exceptions de la population âgée de 3 à 15 ans échappent à la scolarité obligatoire.

En conséquence, les efforts du pays, inscrits dans le cadre de la loi d'orientation de 1989, ont porté sur le développement de la qualité et de l'équité à tous les niveaux du système éducatif.

Dix ans plus tard, on peut noter en termes de résultats :

- ▶ un allongement de la durée moyenne de la scolarité (18,9 ans en 1997 contre 18,4 ans en 1990);
- ▶ une augmentation de la proportion d'une génération qui accède au baccalauréat (68% en 1998, contre 56% en 1990);
- ▶ une baisse significative des sorties sans diplômes ou sans qualification;
- ▶ une baisse forte des élèves en retard à tous les niveaux du cycle élémentaire. Le pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en 5^e année est passé de 36,5% en 1985 à 20% en 1997;
- ▶ un taux de survie en 5^e année qui avoisine les 100%;
- ▶ un effort budgétaire important, la France consacre 7,2% de son PIB à l'éducation.

ACCÈS

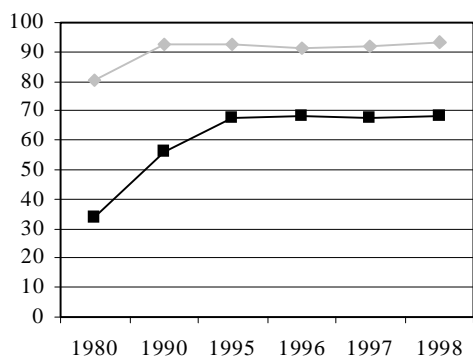
Dans une situation où la scolarisation des enfants atteint quasiment 100%, tant au préscolaire qu'au primaire, l'effort s'est porté sur un renforcement de l'obligation de scolarisation et sur des mesu-

res (classes d'intégration des handicapés, classes d'initiation pour non francophones, formes particulières de scolarité, ...) visant à intégrer au système des enfants en situation particulière ou difficile, l'objectif étant de n'orienter un élève vers un enseignement spécialisé que lorsque toutes les autres possibilités ont été épuisées.

QUALITÉ

Globalement, le nombre de jeunes qui achèvent leurs études est de plus en plus élevé (voir graphique ci-dessous), mais la réduction de l'échec scolaire et des sorties sans qualifications marque le pas.

NIVEAUX DE FORMATION ATTEINTS



◆ % d'une génération accédant au niveau du BEP ou du CAP
 ■ % d'une génération accédant au niveau baccalauréat

Pourtant une série de mesures et dispositifs visent, depuis une dizaine d'années, à lutter contre les échecs et à favoriser la réussite de tous : création de cycles pluriannuels au niveau primaire dans le but de réduire les redoublements, introduction de tests normalisés destinés à améliorer le repérage des carences et des points forts des élèves, développement de cours de soutien et d'une aide individualisée, généralisation des projets d'école et des projets d'établissement.

A la poursuite de la qualité toujours, les programmes sont revus et adaptés en vue de dégager les savoirs fondamen-

taux, de mieux relier les savoirs des diverses disciplines et d'articuler les stades de la scolarité. Globalement, il s'agit de recentrer les contenus sur les connaissances de base, la pratique effective d'une langue étrangère et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

L'efficacité des apprentissages reposant d'abord sur la qualité des enseignants, le niveau de recrutement des enseignants a été élevé, les maîtres étant désormais formés au niveau de la licence dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM).

EQUITÉ

Les Zones d'Education Prioritaire (ZEP) constituent l'élément essentiel de la stratégie de lutte contre les inégalités dans le système scolaire. L'instauration d'une ZEP se fonde à la fois sur des critères scolaires (proportion d'élèves en retard, taux de redoublement, abandons, sorties sans qualifications) et sur des paramètres relatifs au contexte démographique, social et économique (revenus, pourcentage d'étrangers, taux de chômage, nombre d'enfants par famille).

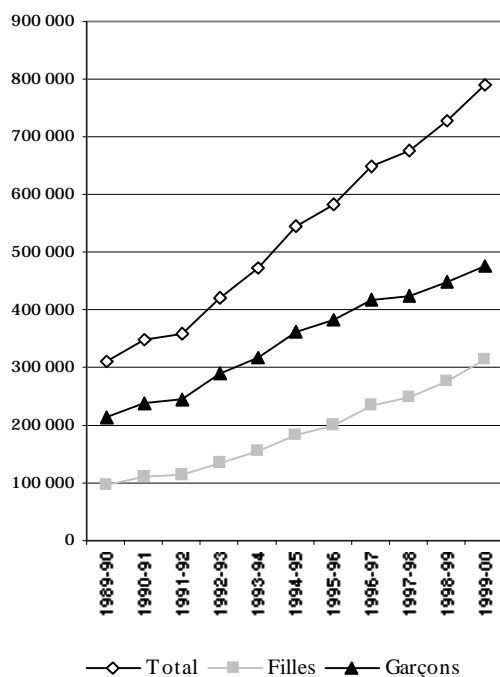
Chaque ZEP élabore un projet de ZEP cohérent, fondé sur l'analyse de la situation et des besoins spécifiques de ses élèves, conçu en partenariat avec les équipes pédagogiques et comportant des objectifs concrets et mesurables. L'objectif est d'améliorer de manière significative les résultats scolaires par des actions éducatives renforcées, centrées sur les besoins individuels des élèves. Les ZEP bénéficient pour ce faire de moyens financiers supplémentaires, d'un encadrement renforcé et d'avantages de rémunération et de carrière pour leurs personnels.

Malgré des résultats disparates, l'apport des ZEP est jugé positif et le projet a été relancé, renforcé par la mise en place de Réseaux d'éducation prioritaires (REP) qui fonctionnent sur des contrats de réussite visant un niveau d'exigence similaire aux zones non ZEP et où sont constitués des pôles d'excellence dans des domaines particuliers.

Pour l'année scolaire 1999-2000, l'enseignement élémentaire présente un effectif de 790.497 élèves pour une population scolarisable de 1.392.296 enfants, soit un taux brut de scolarisation de 56,78%. Le taux brut de scolarisation des filles, qui représentent 39,82% de l'effectif total des élèves, est de 44,3%.

Comme figuré par le graphique ci-dessous, l'effectif total des élèves suit une courbe ascendante. L'accroissement moyen annuel est de 15%. L'accroissement est plus intense chez les filles qui

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ÉLÈVES DE 1989-90 À 1999-00



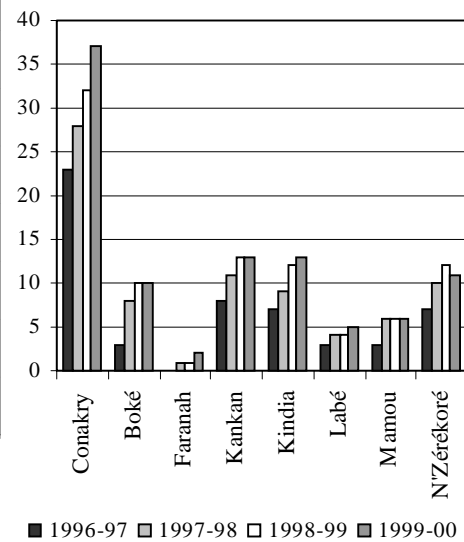
enregistrent un accroissement annuel de 23%, contre 12% chez les garçons.

Le nombre de maîtres est également en croissance, mais depuis 1992 seulement. L'année 1991-92 avait en effet été marquée par une chute très importante des effectifs enseignants. Le pourcentage d'augmentation annuel est de 11% au total, 15% pour les femmes et 10% pour les hommes. A noter que l'accroissement du nombre de maîtres, au cours des 3 dernières années, est largement à

porter au compte des recrutements de maîtres contractuels issus du programme Formation Initiale des Maîtres en Guinée (FIMG - formation de courte durée) ainsi qu'au recrutement de maîtres par les communautés. Signalons que les femmes ne représentent que 25,94% du corps enseignant et sont particulièrement sous-représentées aux deux dernières années du cycle (18,37% en 5^e et 7,95% en 6^e).

Le secteur privé est en croissance dans certaines régions du pays (voir graphique ci-dessous), particulièrement à Conakry où le secteur public ne dispose pas de l'infrastructure suffisante pour accueillir toute la population scolarisable.

EVOLUTION DE LA PART DU SECTEUR PRIVÉ DANS L'EFFECTIF TOTAL DES ÉLÈVES



LES INDICATEURS DE QUALITÉ

En matière d'équité, l'objectif visé est de 50% de nouvelles inscriptions pour les filles. Le niveau des écoles dont le taux est situé entre 41 et 45% est jugé acceptable, celui dont le taux excède ou est égal à 45% est bon. Dans toutes les régions plus de 50% des écoles présentent un pourcentage de filles bon et acceptable et la proportion d'écoles ayant atteint ces niveaux est en croissance continue depuis 1996 (accroissement moyen annuel de 4,25 points).

La région de Kindia est celle qui a fourni l'effort le plus important (augmentation de 28 points entre 1996 et 2000). Viennent ensuite les régions de Kankan (24 points) et de N'Zérékoré (21 points). Seule la région de Conakry a enregistré une baisse par rapport à cet indicateur.

Le niveau des écoles quant à la proportion de filles scolarisées est apprécié suivant les mêmes critères. La part d'écoles jugées acceptables et bonnes est passée de 20% en 1996 à 34% en 2000. La croissance la plus forte est observée à Labé (+25 points) suivie par Faranah (+16 points). Kankan et Faranah présentent les pourcentages les plus faibles (respectivement 24 et 27%) et Conakry le plus fort (74%).

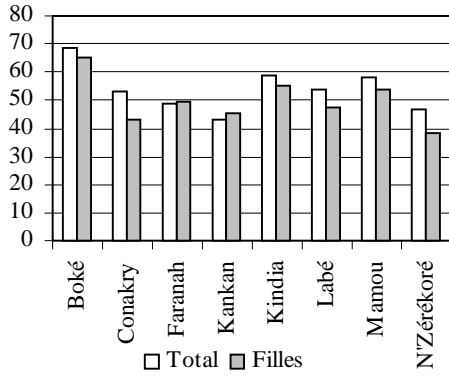
Le rapport maître/élèves idéal est fixé à 50 en milieu urbain, 40 en milieu rural. Il est cependant jugé acceptable dans une fourchette comprise entre 40 et 60 en milieu urbain, entre 30 et 40 en milieu rural. La part des écoles jugées bonnes ou acceptables est de 65% en 2000 (contre 51% en 1996). Seule la région de Conakry enregistre en 2000 un pourcentage inférieur à 50%.

Le niveau des écoles quant au rapport salle/élèves est établi sur la base des mêmes chiffres. La part des écoles jugées bonnes ou acceptables est en légère augmentation (+4 points) au niveau national. Les régions de Conakry, Faranah et Mamou ont enregistré des baisses au niveau de cet indicateur pendant les quatre dernières années, Conakry présentant le taux le plus faible du pays (14%).

La part d'écoles classées bonnes et acceptables quant à la proportion d'élèves admis à l'examen d'entrée en 7^e année (80% = bon, entre 60 et 80% = acceptable) est de 36% en 2000. Cet indicateur évolue en dents de scie et est le plus bas des indicateurs de qualité. La région de Boké a enregistré la progression la plus forte entre 1996 et 2000 (+50 points). En 1999/2000, le pourcentage

de réussite (voir graphique ci-dessous) varie entre 68,79% (Boké) et 43,40% (Kankan).

POURCENTAGE DE CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN D'ENTRÉE EN 7^E ANNÉE (1999/00)



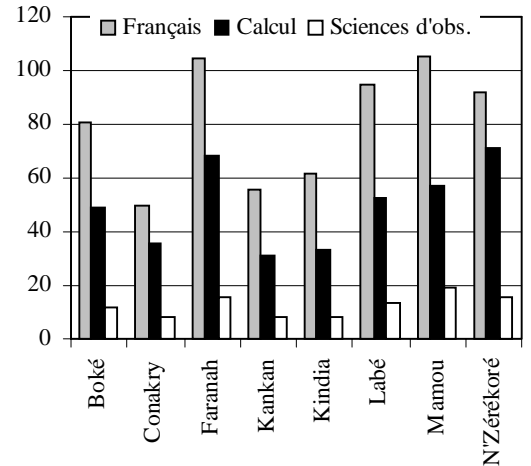
Enfin, la part d'écoles jugées bonnes (moins de 10% quant au taux de redoublement) évolue peu (51% en 1996, 52% en 2000). Conakry enregistre en 2000 les résultats les plus faibles avec 6% des écoles classées et Labé les plus forts (65%).

Quant à l'organisation des classes, en moyenne nationale, 79,67% des classes fonctionnent en simple vacation, 11,26% en double vacation et 9,07% sur le mode multigrade. Très logiquement, c'est à Conakry, où la demande de scolarisation est pressante, que la double vacation est la plus répandue (21,03% des classes) et ce sont les régions de Faranah, Kankan et Kindia qui enregistrent les taux les plus élevés de classes multigrades (respectivement 15,99, 12,28 et 12,76% des classes).

Si l'on rapporte, dans chaque matière, le nombre de manuels scolaires au nombre d'élèves, on obtient des taux de couverture très disparates dans les différentes régions du pays (voir graphique ci-contre). La présence du manuel de français est assez bien assurée sur tout le territoire (80,54% en moyenne nationale), exception faite pour Conakry où le taux est tout juste de 50%, soit un manuel pour deux élèves. Les manuels de calcul sont plus rares

(49,65% de moyenne nationale). Dans trois régions (Conakry, Kankan et Kindia), le ratio tourne autour d'un livre pour trois élèves. La couverture devient encore plus réduite lorsque l'on en vient à l'instruction civique (un livre pour trois élèves), aux sciences d'observation (un livre pour 9 élèves) et se fait peu de chagrin dans les autres matières (arabe, histoire, géographie, éducation physique).

COUVERTURE EN MANUELS DE BASE PAR RÉGION



Mali

Séminaire ouest et centre africain sur la formation des animateurs du réseau des curricula sur l'éducation de base Bamako, 26 février au 2 mars 2001

Réseau sur les curricula de l'Education de Base

Début d'opérationnalisation de la Déclaration de Bamako adoptée à l'issue du séminaire ouest et centre africain sur les curricula de l'Education de Base (Bamako, mai 1999. Voir : *La CONFEMEN au Quotidien*, n° 39/40, p. 13 et 14), ce deuxième séminaire régional visait à la formation des animateurs du réseau d'échange sur les curricula de l'éducation de base. Le séminaire a réuni des représentants du Burkina-Faso, de Guinée, du Mali, du Sénégal et du Tchad, tous impliqués dans la conception, la rédaction et la mise en oeuvre des curricula de ces pays. Il avait pour partenaires financier et technique la Coopération française d'une part, le CEPEC International, d'autre part.

Sur le plan conceptuel, il s'agissait de :

- ▶ créer un consensus autour des concepts prioritaires de l'éducation de base;
- ▶ harmoniser les conceptions et les pratiques des différents animateurs du réseau.

Sur le plan technique, les objectifs étaient les suivants :

- ▶ choisir des fichiers et entrées pertinentes pour rendre la communication du réseau optimale;
- ▶ décider des productions et méthodologies à promouvoir sur le réseau pour ne pas en rester seulement au niveau d'un forum de débat;
- ▶ alimenter le réseau par des productions de groupes relatives au processus d'élaboration des curricula.

En outre, un volet formation a permis aux participants de s'initier à la navigation sur le Web, à la messagerie électronique, à l'utilisation d'outils de compression et décompression de fichiers et au traitement de texte.

Les activités d'échange ont porté sur l'information mutuelle, la comparaison des démarches d'élaboration de curricula dans les différents pays. Une

fois les concepts clarifiés, les participants ont analysé les propositions, décidé d'un partage du travail et défini un plan d'action par pays.

Afin de soutenir et de pérenniser le réseau naissant, les participants :

- ▶ soulignant l'importance des enjeux que recouvre la refondation des systèmes éducatifs à partir d'une approche curriculaire et l'intérêt de la démarche de réseau qui permet de capitaliser les expériences conduites dans les différents pays et d'identifier des stratégies permettant de réaliser des économies de temps dans la mise en place de la réforme;
- ▶ recommandent aux Etats membres de réaliser la formation des membres des équipes nationales chargées de l'animation du réseau et de mettre en place dans chaque pays un centre fonctionnel capable d'abriter le point focal du réseau;
- ▶ recommandent aux partenaires techniques et financiers d'apporter leur soutien technique, matériel et financier aux objectifs de "Bamako 99".

Plan national d'action de l'éducation pour tous (PNA/EPT)

Ministère de l'Éducation nationale chargé de l'Enseignement Technique

Le plan national d'action de l'éducation pour tous intègre et approfondit le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui couvre la période 2001/2010.

Le plan national d'action de l'EPT repose sur 6 principes directeurs :

- ▶ diversification de l'offre éducative grâce à un soutien accru aux structures privées d'éducation;
- ▶ développement d'un partenariat efficace et bien organisé afin que les ressources de toute nature disponibles chez les divers acteurs et partenaires puissent être investies dans le secteur éducatif ;
- ▶ décentralisation/déconcentration poursuivie par un renforcement de la dévolution du pouvoir du centre vers le niveau local;
- ▶ éducation de qualité pour tous par la mise en place de mesures de discrimination positive dans l'allocation des ressources en accordant une attention particulière au genre et aux handicapés de toute nature ainsi que par une diversification des curricula en fonction des besoins et des possibilités des individus;
- ▶ atteinte par tous des normes de performances les plus élevées par la mise en place d'un curriculum pertinent, d'un bon dispositif d'évaluation et de remédiation, le renforcement des compétences des enseignants;
- ▶ gestion transparente et efficace des ressources allouées par la mesure de l'impact de la gestion des activités éducatives.

En cohérence avec ces principes directeurs, six stratégies globales sont identifiées.

1. Une gestion optimale des ressources financières par :

- ▶ la mise en place d'une politique de gestion optimale;
- ▶ la définition des critères de qualité pour une meilleure utilisation et allocation des ressources disponibles;
- ▶ la précision des buts, des attributions

des structures centrales du MEN et l'amélioration de leur coordination et de leur collaboration;

- ▶ la rationalisation et la modernisation des procédures administratives;
- ▶ la création d'un nouveau régime financier pour une meilleure allocation et utilisation des ressources;
- ▶ le développement d'une culture de maintenance.

2. Une utilisation rationnelle des enseignants par :

- ▶ le redéploiement dans les établissements scolaires des enseignants en service dans les structures administratives;
- ▶ le respect des charges horaires;
- ▶ la définition d'un code de déontologie et sa prise en compte dans l'évaluation de l'enseignant pour sa promotion;
- ▶ une gestion améliorée des mouvements des personnels;
- ▶ l'élaboration de mesures incitatives tendant à fixer les enseignants;
- ▶ la requalification de certains enseignants en fonction des nouveaux profils;
- ▶ le recrutement et la formation d'agents spécialisés dans l'administration scolaire.

3. Une amélioration des programmes d'enseignement par :

- ▶ le développement d'un nouveau curriculum de l'éducation de base;
- ▶ la révision des programmes du cycle fondamental supérieur dans l'optique d'un curriculum adapté mettant l'accent sur le caractère préprofessionnel des enseignements;
- ▶ la réforme des curricula des lycées dans le cadre de la dynamique de diversification des filières;
- ▶ la redynamisation des structures nationales d'édition;
- ▶ le développement d'une politique documentaire par la mise en place de bibliothèques dans les établissements.

4. Un renforcement du réseau scolaire par :

- ▶ la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures;

▶ l'accroissement des moyens de la politique d'équipement et de maintenance du patrimoine bâti;

- ▶ l'aménagement de l'espace scolaire au profit des activités sportives;
- ▶ le renforcement de la fonctionnalité des salles spécialisées (laboratoires, salles de travaux pratiques) par la mise en place d'un matériel approprié;
- ▶ l'équipement des établissements en matériel de reprographie.

5. Un développement de l'enseignement des sciences et des techniques par :

- ▶ le relèvement du niveau de l'enseignement des mathématiques et des sciences et techniques;
- ▶ l'amélioration du système de conseil et d'orientation en troisième pour rééquilibrer les différentes filières au profit des sciences et techniques;
- ▶ la sélection de départements scientifiques pilotes dans chacune des universités pour les hisser sur le plan qualitatif au niveau international;
- ▶ l'élargissement de l'activité de recherche et l'amélioration de sa qualité.

6. Une extension de l'utilisation des nouvelles technologies par :

- ▶ la connexion des établissements à Internet;
- ▶ le développement de l'enseignement de l'informatique;
- ▶ l'utilisation des NTIC comme moyen d'amélioration des processus d'enseignement/apprentissage;
- ▶ l'utilisation des NTIC pour une gestion des établissements orientée vers la recherche de la qualité.

Au niveau de l'enseignement élémentaire trois stratégies spécifiques ont été dégagées :

- ▶ le développement de l'enseignement de la langue arabe dans les zones où la demande est forte;
- ▶ l'introduction et la promotion des langues nationales;
- ▶ la mise en place à tous les niveaux d'un observatoire de la qualité et de l'efficacité des apprentissages.



Bureau International de l'Éducation (BIE) - UNESCO

Nous vous avons déjà présenté le site du Bureau International de l'Éducation dans ces colonnes (<http://www.ibe.unesco.org>). Il a beaucoup évolué depuis et mérite largement qu'on s'y arrête à nouveau.

Les deux bases de données qui vous avaient été présentées alors (voir CONFEMEN au Quotidien, n° 22, p. 13) y sont accessibles à la rubrique *Activités internationales*, sous-rubrique *Databank* : Worlddata (tout sur les rapports présentés par les États membres en préparation des Conférences Internationales de l'Éducation) et Innodata (tout sur les innovations en matière de programmes, méthodes d'enseignement et formation des maîtres).

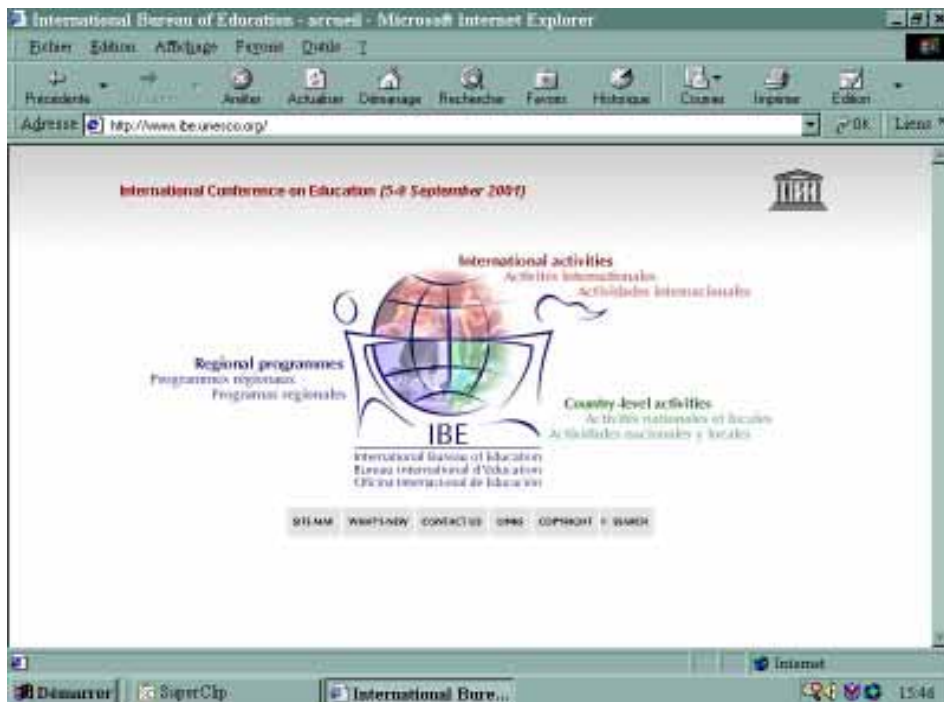
Vous trouverez sous cette même rubrique, à la sous-rubrique *Publications*, une série de documents, pour la plupart téléchargeables directement au format PDF et consacrés aux mêmes domaines que la base de données Innodata.

La sous-rubrique *International*

Eurydice, réseau d'information sur l'éducation en Europe - Commission européenne

EURYDICE a pour vocation de produire une information fiable et comparable sur les systèmes et les politiques nationales en matière d'éducation. EURYDICE joue ainsi un rôle d'observatoire, mettant en évidence tant la diversité des systèmes éducatifs que leurs tendances communes.

Le réseau propose un site Web (<http://www.eurydice.org>) dont les liens vous conduisent successivement vers les documents et études publiés à l'initiative du réseau (*Publications*). Vous aurez un accès direct soit aux textes, soit à de substantiels résumés d'études portant sur le financement de l'éducation, sur l'enseignement des langues étrangères, ..., à des données chiffrées sur les systèmes éducatifs européens, des bibliographies thématiques, ...

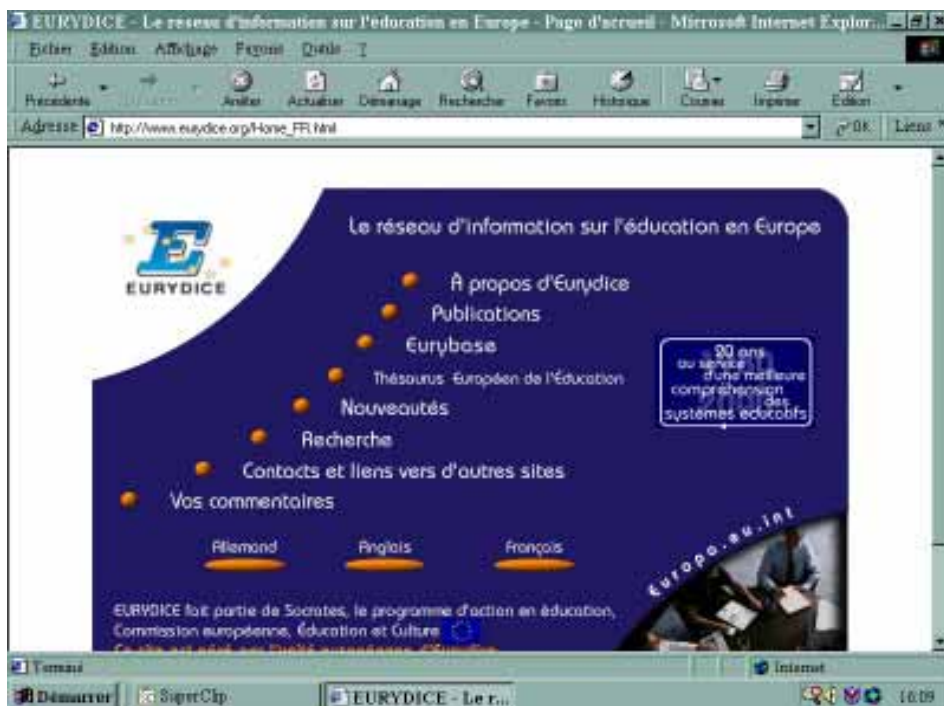


Conference on education, vous permettra de prendre connaissance des travaux et résultats des CIE (de la 44^e à la 46^e).

Une deuxième rubrique intitulée *Programmes régionaux* vous informera sur les activités et résultats d'activités menées en 2000-2001 par le BIE en matière de réforme des curricula, adapta-

tion des programmes scolaires dans différentes régions du monde.

Enfin, la troisième rubrique, *Activités nationales et locales*, permet d'accéder aux activités préparatoires ou rapports de séminaires relatifs au développement ou à l'adaptation des curricula au Kosovo, en Palestine et en Chine.



Le lien *Eurybase* vous ouvre les portes d'une base de données sur les systèmes éducatifs européens toujours. En cliquant sur *Thésaurus*, les documentalis-

tes pourront découvrir le thésaurus européen de l'éducation. Enfin, l'entrée *Liens vers d'autres sites* renvoie à des sites nationaux consacrés à l'éducation.



Afrique

L'aide publique au développement, seule planche de salut pour l'Afrique ?

✍ L. Caramel

Une étude de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) consacrée à l'Afrique stigmatise l'attitude protectionniste des pays riches qui, notamment en agriculture, subventionnent leurs producteurs et rendent ainsi les produits du Sud non compétitifs. Proposition est avancée pour contrebalancer ces mesures de détaxer les produits en provenance de l'Afrique subsaharienne. Mais ce type de mesure, comme les politiques de stabilisation macro-économique, la libéralisation du commerce et des mouvements de capitaux ne suffiront pas à financer le développement.

En effet, l'Afrique ne profite que très marginalement des flux d'investissements directs étrangers (moins de 1% de l'ensemble des investissements étrangers) et l'aide au développement a littéralement fondu, passant de 32 dollars par habitant en 1990 à 19 dollars aujourd'hui. Seul un doublement de l'aide publique au développement permettrait, d'après les experts, d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié d'ici 15 ans. Ils suggèrent en outre que cette aide ne soit plus accordée sous forme de prêts mais de dons. Le même rapport invite à aller plus vite et plus loin dans l'annulation de la dette.

In : *Le Monde Economie*, mardi 25 septembre, p. VI. -

Le codéveloppement, remède à la fuite des cerveaux africains

✍ A. Faujas

En France, un rapport du Conseil économique et social bat en brèche certaines idées reçues. Du départ des diplômés ne résulte pas nécessairement un appauvrissement du pays d'origine. En

effet, les pays de départ reçoivent plus d'argent des émigrés que de l'aide publique au développement.

En outre, les pays en développement forment plus de compétences qu'ils ne peuvent en absorber.

Les politiques de retour au pays se heurtent à quatre obstacles : la perte pour les intéressés d'avantages sociaux importants, la transplantation dans un environnement inadapté à l'exercice de compétences avancées et sur un marché de l'emploi saturé, le plus souvent sans possibilité de retour.

L'auteur de l'étude propose en conséquence de créer un partenariat avec les pays d'origine, *"de multiplier les passerelles avec les organismes existants pour les différentes disciplines, le parainage, l'externalisation, voire l'installation binationale dans les pays d'origine"*.

In : *Le Monde Economie*, mardi 25 septembre 2001, p. X. -

Côte d'Ivoire

Les jeunes et les enfants d'abord

✍ T. Diop

Depuis 2000, le gouvernement développe une politique visant à démocratiser l'école. Vulgarisation du concept de cantine scolaire, instauration progressive de la gratuité des services sont ainsi à l'ordre du jour. Actuellement les mesures visent à assainir l'environnement scolaire, adapter le contenu des enseignements aux réalités de la société ivoirienne, abolir le port de l'uniforme dans le préscolaire et le primaire, réduire les coûts des manuels scolaires et améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants.

Conséquence, le budget adopté est à la hausse (+20,77 milliards). Quatre facteurs influent fortement sur les performances du système éducatif : un déficit d'enseignants, l'Etat ne disposant pas de moyens suffisants pour les recruter ; un

déficit de formation ; les effectifs pléthoriques des classes et le manque de matériel didactique. Les changements continus dans les programmes contribuent eux aux carences en matière de fourniture de manuels scolaires.

Résultante, les taux de réussite au baccalauréat comme aux examens de troisième et de fin d'études primaires sont faibles (respectivement 38,15%, 28,67% et 53,63%).

Le gouvernement concentre actuellement son action sur le personnel enseignant en attaquant de front les problèmes des salaires ou indemnités non versés et en engageant le dialogue avec le monde enseignant. En se réengageant dans le second cycle du secondaire, l'Etat entend également revitaliser l'offre privée d'éducation qui se verra obligée d'améliorer ses structures afin de concurrencer le secteur public.

L'objectif déclaré est d'atteindre un taux de scolarisation de 90% en 2005, contre 38% en 1999.

In : *L'Intelligent*, n° 2123, 18 au 24 septembre 2001, p. 82 et 84. -

Dette et éducation

L'initiative PPTE : quelles chances pour l'éducation ?

✍ A. Mingat et J.-P. Tan

La première initiative de réduction de la dette a été prise en 1996. Après examen des situations pays au regard des critères d'admissibilité mis en place, 37 pays sont admissibles à l'initiative, dont 31 pays africains. A ce jour, 12 pays africains francophones (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Sao Tomé et Principe) sont entrés dans ce processus. Ce sont les pays les plus endettés qui bénéficieront le plus de l'initiative. Certains ont ainsi regretté que la portée de l'initiative soit moindre dans les pays les plus prudents.

L'initiative visant à réduire la pauvreté, l'éducation est bien sûr concernée au premier chef. Dans les 18 pays africains concernés, le montant de la réduction de la dette correspond à environ 50% du montant des dépenses publiques de santé et d'éducation et sur base des documents pays on s'attend à ce que ces mêmes dépenses augmentent de 36%. Ces chiffres varient de nouveau très fortement d'un pays à l'autre. Il y a à un double enjeu pour le secteur de l'éducation : récupérer une part des ressources de la dette et les utiliser de manière efficiente et équitable.

Nombres d'études ayant démontré qu'il est possible d'améliorer l'utilisation des ressources publiques, l'idée de l'initiative PPTE est de demander aux pays de définir comment utiliser les ressources nouvelles pour catalyser les nécessaires changements structurels. Cela implique des efforts importants pour remédier aux causes de la moindre performance des systèmes éducatifs africains, et particulièrement des systèmes africains francophones.

Pour la plupart des pays entrés dans l'initiative :

- ▶ le moteur principal de la réduction de la pauvreté est la croissance économique, qu'il convient donc de favoriser;
- ▶ une amélioration du capital humain des plus pauvres est indispensable pour qu'ils puissent contribuer et profiter de la croissance.

L'économie des PPTE d'Afrique se caractérisant par une majorité d'actifs dans le secteur traditionnel et une faible proportion d'actifs dans le secteur moderne, l'éducation soutiendra le développement de ces deux secteurs en :

- ▶ formant, notamment dans les institutions d'enseignement technique et supérieur, le personnel qualifié nécessaire au secteur moderne tout en veillant à l'adéquation entre offre et demande de formation;
- ▶ en dispensant une éducation primaire de qualité à sa population, condition indispensable aux gains de productivité dans le secteur traditionnel.

Taux de scolarisation, taux de survie, disparités au sein des systèmes éducatifs, résultats d'enquête sur la qualité des services fournis, conduisent les auteurs à préconiser le recours à d'autres voies que l'offre classique de services et la recherche, en parallèle, de progrès qualitatifs.

In : *Lettre d'information de l'ADEA*, vol. 13, n° 2, avril-juin 2001, p. 3 à 6. -

Niger

Une formation, un métier

 F. Lefèbvre

Nigitech, projet mis en place avec le soutien du Fonds européen de développement, propose dans tout le pays des modules de formation en maçonnerie, mécanique, électronique, plomberie, menuiserie et artisanat. Le projet s'adresse aux patrons, artisans, ouvriers, apprentis et chômeurs. L'objectif est de rapprocher l'offre et la demande de qualification professionnelle.

Le projet propose des modules de formation initiale, des cours de perfectionnement et des sessions de spécialisation afin d'adapter chaque stade d'apprentissage au niveau de formation des élèves. Les formateurs ont, eux, bénéficié de formations spécifiques destinées à les aider dans la gestion de leur groupe et à améliorer leurs compétences.

Les formations organisées ont lieu en tournante dans les différentes régions du pays mais peuvent également répondre aux besoins spécifiques des régions. En effet, les matières enseignées sont sélectionnées en fonction des activités traditionnelles locales.

A l'issue des formations, une ligne de crédit est réservée aux sortants pour leur

permettre de démarcher une activité, voire monter une petite société et se procurer le matériel de base.

Après 5 ans de fonctionnement, le projet est débordé par les demandes de formation et se voit obligé de sélectionner les bénéficiaires.

In : *Le Courrier*, n° 187, juillet-août 2001, p. 25. -

Pauvreté

Pauvreté urbaine

 DIAL

Une étude sur la pauvreté urbaine menée en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal a permis d'aboutir aux conclusions qui suivent :

- ▶ L'accroissement de la pauvreté monétaire et la dégradation de la situation nutritionnelle des enfants sont marqués dans les 3 pays. En terme de conditions d'existence, la situation reste plus stable.
- ▶ Les familles urbaines de grande taille sont les plus exposées au risque de pauvreté. Plus le niveau d'éducation du chef de ménage est élevé, plus le niveau de dépenses par membre de la famille l'est aussi. Enfin, les femmes ne sont pas systématiquement plus affectées par la pauvreté.
- ▶ La montée de la pauvreté est à rapporter à la réduction importante de PIB par habitant enregistrée dans les 3 pays entre 1980 et 1990. A l'inverse, la reprise de la croissance n'a eu que des effets très limités sur l'évolution de la pauvreté urbaine. La crise a affecté toutes les couches de la population, les inégalités sont donc restées stables.

In : *Sciences au Sud*, hors série 2001, p. 3. -

Oct. 2001
L M M J V S D
1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13

Agenda

7 au 11 octobre 2001 ... Arusha ... Tanzanie ... Biennale de l'ADEA ;

23 octobre au 3 novembre 2001 ... Paris ... France ... 31^e session générale de l'UNESCO ;

26 au 28 novembre 2001 ... Abidjan ... Côte d'Ivoire ... 2^e congrès de la Fédération africaine des parents d'élèves.



Education de base



Piloter un établissement scolaire. Lecture et stratégies de la conduite du changement à l'école / F. Tilman et N. Ouali. - Bruxelles : De Boeck, 2001. - 241 p. -

L'ouvrage fait le bilan d'une recherche-action menée auprès de dix chefs d'établissement dans le but de mieux comprendre leurs pratiques dans le cadre de projets d'établissement.

Les auteurs ont ainsi établi un profil du chef d'établissement novateur : un insatisfait, volontariste, mû par une vision, souple vis-à-vis des règles administratives, doté d'une pensée systémique, à la recherche du pouvoir d'orienter l'avenir de son établissement.

Il emploie différentes stratégies pour conduire le changement. Quatre grands modèles de management, qui s'appliquent aux différents niveaux et types d'enseignement, se dégagent de la recherche :

- 1) le cheminement sans retour où le changement est obtenu à partir de la création et de la multiplication de projets autonomes;
- 2) les transformations décisives ciblées qui touchent tout l'établissement ne portent que sur des aspects limités;
- 3) le remplacement pur et simple d'un dispositif par un autre;
- 4) la contagion compagnonnique, soit le remplacement progressif des pratiques en place par de nouvelles jugées meilleures.



Analyser une action d'éducation ou de formation. Analyser les programmes, les plans et projets d'éducation ou de formation pour mieux les élaborer, les réaliser et les évaluer / X. Rogiers. - Bruxelles, De Boeck, 1997. - 337 p. -

L'auteur propose un modèle pour l'analyse des composantes de toute action éducative (plan projet ou programme) mais aussi pour l'analyse des démarches d'élaboration, de réalisation et d'évaluation de cette action.

Ce modèle, dit de la "boîte ouverte", comprend deux ouvertures (composantes) principales, sources premières d'interaction avec l'environnement : les objectifs et les produits. Ils seront eux-mêmes déclinés en moyens (stratégies et ressources) prévus et effectifs. Ressources et stratégies sont en effet deux catégories de moyens intervenant, avec des fonctions différentes, dans l'action de formation.

L'environnement ce sont les référentiels de l'action d'éducation ou de formation, soit quatre grands groupes : le contexte général, les besoins des acteurs, le fonctionnement de l'institution et le cadre normatif.

L'action d'éducation formation sera elle-même qualifiée par trois descripteurs : son type, sa nature et le niveau auquel elle est développée.

Enseignement technique et formation professionnelle



Economie du travail. La formation des salaires et les déterminants du chômage / P. Cahuc, A. Zylberberg. - Bruxelles : De Boeck, 1996. - 608 p. -

Cet ouvrage rend compte des développements récents de l'économie du travail. L'auteur se focalise tout particulièrement sur les méthodes d'analyse du chômage. Nous en extrayons l'essentiel du chapitre intitulé *Qualification, éducation, chômage*. L'auteur y souligne, dans les pays développés, la diminution très nette de la demande en travail non qualifié et l'accroissement des inégalités aux dépens des travailleurs les moins qualifiés.

Or, l'ensemble des travaux théoriques et empiriques souligne l'existence d'un lien positif entre l'accumulation de capital humain et les performances économiques.

Ces deux faits, de même que les interactions entre les décisions individuelles d'investissement en capital humain et de formation des salaires, conduisent l'auteur à souligner l'importance potentielle de l'intervention publique en matière de politique d'éducation.

En conséquence, les politiques qui cherchent à résoudre le problème de l'abandon scolaire, de même que celles qui cherchent à coordonner les décisions individuelles d'investissement en éducation constituent des leviers importants dans la lutte contre le chômage.



Petits patrons africains. Entre l'assistance et le marché / Y.-A. Fauré et P. Labazée. - Paris : Karthala, 2000. - 644 p. -

L'ouvrage porte un diagnostic sur les mécanismes d'aide au secteur privé, et plus particulièrement aux petits patrons burkinabés et ivoiriens. Relevant notamment le caractère partiel des mesures mises en place qui ne visent le plus souvent que le soutien financier, les auteurs soulignent notamment dans certaines sections l'inadaptation des systèmes de formation professionnelle et technique de ces deux pays.

Or, dans ces deux pays, où l'économie informelle est en forte augmentation, ce secteur de formation est centré sur l'emploi technique moderne et non sur une formation de masse négociable dans la petite et moyenne entreprise. En conséquence, le taux d'encadrement technique dans les petites entreprises est très faible.

Le statut "salarial" au sein du secteur informel constitue le plus souvent un moment important entre l'apprentissage et l'installation à son compte.

Les attentes exprimées en matière de formation concernent soit une formation en éducation de base, pour les patrons sans formation initiale, soit une formation en gestion, pour les détenteurs d'un diplôme de niveau primaire.